

# **SA FERMENTALG**

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

*Assemblée générale du 21 juin 2017*

*Vingt-et-unième Résolution*

## **EXCO ECAF**

SIEGE SOCIAL : 174 AVENUE DU TRUC - 33700 MERIGNAC  
TEL : +33 +33 (0)5 56 12 41 41 - FAX : +33 +33 (0)5 56 47 30 36

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX  
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

# **SA FERMENTALG**

Société anonyme au capital de 483 580.76 €

Siège social : 4 rue Rivière, 33 500 Libourne

RCS : Libourne 509 935 151

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

*Assemblée générale du 21 juin 2017*

*Vingt-et-unième Résolution*

EXCO ECAF

MAZARS

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sous condition de l'adoption de la 11<sup>ème</sup> résolution de la présente assemblée, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Mérignac et à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> juin 2017

Les Commissaires aux comptes

EXCO ECAF

Pierre GOGUET



Olivier BILDET



MAZARS

David COUTURIER

